

**Rapport au Conseil communal de Bulle  
de la commission des pâturages et forêts concernant la demande de  
crédit pour le PGI – plan de gestion intégré étape 1  
préavis municipal N°11-2022**

Rapporteur, Louis Thévenaz

Membres, Ivan Wieland, Evelyne Thommen-Coletti, Sandra Blaser, Olivier Chablaix.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission pâturage et forêts s'est réunie le mercredi 23 février 2022 afin d'examiner le préavis municipal relatif à la première étape du PGI – plan de gestion intégré. Nous remercions Serge Gander, Municipal, et Eric Mosimann, représentant du bureau d'étude Montanum, qui nous ont présenté ce projet et ont répondu à nos questions.

Les pâturages se composent de cinq estivages et 10 SAU (surface agricole utile). Le pâturage estivage est un pâturage hors exploitation. Le pâturage SAU est lié à l'exploitation et a des contraintes différentes par rapport à celui d'estivage.

L'objet de cette première phase correspond aux pâturages SAU des Planets ainsi qu'aux estivages des Bullatones dessus et dessous. Les phases suivantes deux et trois seront de moindre importance car elles concernent la distribution de l'eau, les clôtures, les dessertes et canadiens.

En détail, cette première phase comporte :

- La construction de deux fosses à purin sur les Planets, une à l'ouest et l'autre à l'est. En effet, par suite d'un contrôle cantonal, il nous a été signifié que les eaux de lavage ainsi que le purin ne devaient plus s'écouler dans le terrain ;
- Les fosses à purin des deux Bullatones doivent être assainies ;
- La partie vétuste du bâtiment de la Bullatone dessous mérite d'être entretenue ;
- La modification du périmètre des pâturages de Jean-Daniel Gamma et Alexandre Genoud permet de sécuriser les 350 mètres du chemin touristique qui part du stand en direction des Cluds ;
- La construction de douze places d'abreuvement de 5x5 m sur lesquelles seront posés des bassins inox. Touristiquement parlant, ce sera plus agréable de voir ces places plutôt que des baignoires entourées d'un bourbier ;
- L'entretien du chemin des Crosats, entre le centre taoïste et le stand sera subventionné. Pour un coût estimé de Chf 90'000.-, la participation communale sera de Chf 12'600.-.

- La construction d'un nouveau bâtiment de traite sur les Planets, côté ouest, d'une valeur de Chf 100'000.-. Nous avons compris que ce financement doit être assuré pas la Commune en raison d'un retour possible d'une subvention cantonale ainsi qu'une simplification des démarches administratives avec le canton. Toutefois, le coût de cette construction sera supporté par la famille Tagini par une augmentation du loyer de fermage. Il serait souhaitable que la Municipalité tienne compte de l'investissement consenti par la famille Tagini lorsque la nouvelle répartition des pâturages des Planets devra se faire quand la famille Gold cessera son activité. Ainsi, la famille Tagini pourra garder quelques vaches supplémentaires pour l'amortissement de ce bâtiment.

Avant de conclure, nous souhaitons que la Municipalité étudie la possibilité de profiter des prêts sans intérêt du fonds d'investissement agricole pour cet emprunt de Chf 400'000.-. D'autre part, nous laissons à la Municipalité le soin de revoir l'influence de cet investissement qui devra tenir compte de l'ensemble des emprunts, avec et sans intérêt, ainsi que de l'augmentation de fermage qui représente le remboursement du bâtiment de traite mentionné plus haut.

### **CONCLUSION**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

### **D E C I D E**

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre cette première étape du PGI ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de Chf 400'000.-, le compte N° 9170.11.22 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement de Chf 400'000.-, par le compte N° 322.3303, sur une période maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023.

Le rapporteur,

Louis Thévenaz

Les membres de la commission,

Ivan Wieland



Evelyne Thommen-Coletti



Sandra Blaser



Olivier Chablaix